

CARRIERES/FS

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRETE SDIS Nº 2 0 3 0 5 4

Portant annulation de l'arrêté SDIS n° 16-6140 du 07 novembre 2016 et tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative en application duquel il est précisé que le recours éventuel à l'encontre du présent arrêté doit être formulé dans un délai de deux mois, à compter de la date d'affichage, auprès de la juridiction administrative,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

 $\it VU$ le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS n° 16-6140 du 07 novembre 2016 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2016,

VU la décision du 18 mars 2020 du tribunal administratif de Nice ordonnant au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes d'annuler l'arrêté SDIS n° 16-6140 du 07 novembre 2016 portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016,

CONSIDERANT que la décision du tribunal administratif de Nice est basée sur l'absence de monsieur Didier FERRERI sur ledit tableau d'avancement en raison « d'une erreur manifeste d'appréciation » et qu'il convient de l'inscrire sur un nouveau tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

Pour le président et par délégation. Le directeur départementel des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARRETE

ARTICLE PREMIER:

Cet arrêté annule et remplace les dispositions de l'arrêté SDIS n° 16-6140 en date du 07 novembre 2016.

ARTICLE 2:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels est fixé comme suit pour l'année 2016 :

N°	NOM PRENOM	AFFECTATION	DATE PROPOSEE
01	FABRI CHRISTOPHE	MENTON	01/01/2016
02	PARODI YANN	NICE FODERE	01/01/2016
03	SERRE CHRISTOPHE	GT TECHNIQUE	01/01/2016
04	BATUT FREDERIC	NICE BON VOYAGE	01/01/2016
05	DESLANDES ANTONY	ANTIBES	01/01/2016
06	RONZIER FREDERIC	CANNES LA BOCCA	01/01/2016
07	FERRERI DIDIER	AEROPORT	01/01/2016
08	SIMON ARNAUD	MENTON	01/01/2016
09	FOURNIER JEAN-PHILIPPE	CTA ARR. DE GRASSE	01/01/2016
10	FRANCO STEPHANE	AEROPORT	01/01/2016
11	BORROL JEAN-CHRISTOPHE	CAGNES SUR MER	01/01/2016
12	EDELGA PATRICK	MOUGINS CABRIERES	01/01/2016
13	WAYMEL CEDRIC	NICE SAINT ISIDORE	01/01/2016
14	GIRALT OLIVIER	MENTON	01/01/2016
15	PICCINELLI JOAN	NICE HANCY	01/01/2016
16	GELSOMINO LIONEL	AEROPORT	01/01/2016
17	NIRANI HERVE	GRASSE	01/01/2016
18	CORNET CHRISTOPHE	CARROS	01/01/2016
19	CANO RAPHAEL	MENTON	01/01/2016
20	PASTOR STEPHANE	NICE MAGNAN	01/01/2016
21	D'AVOLIO MATTEO	CAGNES SUR MER	01/01/2016
22	PATORET FREDERIC	CANNES PASTOUR	01/01/2016
23	BOULBES CEDRIC	VENCE	01/01/2016
24	HERVIER DENIS	CANNES PASTOUR	01/01/2016
25	PETTORUTI MICHEL	ANTIBES	01/01/2016
26	DOYA CHRISTIAN	NICE FODERE	01/01/2016
27	NOIROT REMY	GRASSE	01/01/2016
28	CASOLARO CLAUDE	ANTIBES	01/01/2016
29	CHIAPELLO BENOIT	VALLAURIS	01/01/2016
30	SPENLE PATRICE	NICE BON VOYAGE	01/01/2016
31	ORTIZ LAURENT	CANNES LA BOCCA	01/01/2016
32	MASSE BRUNO	NICE MAGNAN	01/01/2016
33	OCCHIPINTI SERGE	CAGNES SUR MER	01/01/2016
34	DUPONT EMMANUEL	CANNES LA BOCCA	01/01/2016
35	FARAUT MARC	NICE MAGNAN	01/01/2016
36	RICHARD DIDIER	VENCE	01/01/2016
37	BARRE LOIC	CANNES PASTOUR	01/01/2016
38	ZAHRA JOEL	NICE FODERE	01/01/2016
39	MONCHABLON SYLVAIN	CAGNES SUR MER	01/01/2016
40	DI CARLO DANIEL	MOUGINS CABRIERES	01/01/2016
41	SCHOROTH FLORENT	CAGNES SUR MER	01/01/2016
41	FERRANDO OLIVIER	CANNES LA BOCCA	01/04/2016
42	POULAIN STEPHANE	CARROS	01/06/2016
	BERTAZZO FABIEN	NICE TOUR ROUGE	01/09/2016
44	PRIVAT GERALD	GRASSE	01/09/2016
45 46		NICE MAGNAN	01/09/2016
/Ih	DAL-PONT FREDERIC	CTA ARR. DE NICE	01/12/2016

ARTICLE 3:

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 4:

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage ou de sa publication.

Villeneuve-Loubet, le 0 9 JUIN 2020

Pour le président et par délégation, Le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Mardimes.

Controleur général Réné DIES